

UN-REDD
PROGRAMME



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



UN
environment
programme

Rapport de la cinquième réunion du Conseil exécutif

CINQUIÈME RÉUNION DU CONSEIL
EXÉCUTIF DU PROGRAMME ONU-
REDD (EB-5)

SESSION 3

16 septembre 2021

Réunion virtuelle

Table des matières

Introduction

Ouverture

Point 1 à l'ordre du jour: Renforcer le financement de la REDD+

Point 2 à l'ordre du jour: Renforcer le financement: comment l'ONU-REDD pourrait-il intervenir?

Clôture

Annexe 1: Liste finale des participants

Introduction

1. Le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD) a tenu la troisième session de la cinquième réunion de son Conseil exécutif le 16 septembre sous forme virtuelle (plateforme Zoom).
2. La réunion a été présidée par Mette Wilkie, Directrice de la Division des forêts de la FAO. Trente-deux participants ont assisté à la réunion (voir Annexe I). Tous les documents et présentations sont consultables sur [l'espace de travail](#) du Programme ONU-REDD.

Ouverture

3. La Présidente a prononcé une allocution de bienvenue dans laquelle elle a souligné l'importance du partenariat ONU-REDD. Ce faisant, elle s'est penchée sur les réflexions les plus récentes au sujet du financement du Programme et a discuté des options envisageables pour le renforcer, conformément aux objectifs d'atténuation à l'horizon 2030.
4. La Présidente a présenté le dialogue stratégique comme le troisième et dernier d'une série de trois sessions du Conseil exécutif se déroulant sur trois semaines consécutives (voir l'ordre du jour en Annexe 2).
5. Elle a annoncé que le dialogue avait pour objectif d'explorer les possibilités existantes pour déclencher des actions à la fois au niveau du financement initial (ex ante) et du financement axé sur les résultats (ex post). Elle a ajouté que le but du dialogue était également de fournir des orientations au Programme ONU-REDD concernant les mesures potentielles à mettre en place afin de catalyser un financement à grande échelle en faveur des pays forestiers, tout au long des trois phases de la REDD+.
6. La Présidente a présenté les invités de marque devant intervenir dans la première et seconde partie de la session.

Point 1 à l'ordre du jour: Renforcer le financement de la REDD+

7. Mme Frances Seymour, Agrégée supérieure de recherche de l'Institut des ressources mondiales, a prononcé un discours d'ouverture (voir Annexe 3) au sujet des opportunités et des défis auxquels le financement de la REDD+ est actuellement confronté, en mettant l'accent sur les quantités considérables de ressources en provenance du secteur privé qui sont prêtes à être investies dans des solutions fondées sur la nature, plus particulièrement sous la forme de crédits

en échange de réductions des émissions à partir des forêts. Elle a observé que cette nouvelle demande émanant du secteur privé pourrait enfin permettre de concrétiser la promesse d'un financement adéquat de la REDD+ basé sur les marchés. L'un des éléments clés pour favoriser un tel changement fondé sur les marchés est le recours à des crédits de la plus haute intégrité environnementale et sociale. Il existe une autre opportunité de financement de la REDD+ découlant de la nouvelle approche scientifique qui démontre clairement que les forêts ont un impact sur le climat autrement que par le biais du cycle mondial du carbone. Si protéger et restaurer les forêts revient à protéger la santé publique, la productivité du travail et la productivité agricole à l'intérieur des frontières nationales, alors investir dans les forêts devrait figurer à l'ordre du jour des ministères des finances et de la planification et des ministères de l'agriculture et de la santé. Pour garantir le succès du financement, il convient de relever certains défis que l'intervenante a brièvement présentés. Elle a ajouté que le marché volontaire du carbone ne pourra servir les objectifs climatiques que si l'achat de crédits de carbone forestier vient s'ajouter et non pas se substituer à l'action des entreprises, pour que celles-ci puissent réduire leurs propres émissions et s'aligner sur la trajectoire de l'Accord de Paris. Les autres défis concernent la mobilisation du financement initial afin de compléter le financement axé sur les résultats obtenus. D'après l'intervenante, l'ONU-REDD est particulièrement qualifié et bien placé pour fournir des conseils et une assistance technique indépendants aux juridictions désireuses d'accéder à un financement climatique adéquat. En outre, elle a souligné le rôle important du Programme dans le soutien aux peuples autochtones et aux communautés locales (PACL) au sein des juridictions REDD+, afin que ceux-ci reçoivent des avis indépendants et un soutien technique leur permettant de mieux défendre leurs intérêts et de les poursuivre. Enfin, elle a réitéré le rôle crucial de l'ONU-REDD en ce moment si particulier où «les astres semblent s'aligner» pour dégager de nouvelles ressources financières de grande ampleur en vue de la protection et de la restauration des forêts.

8. Le Conseiller principal pour le climat auprès du Vice-Président de la République démocratique du Congo (RDC) a fait part de son point de vue sur la nécessité urgente d'augmenter les investissements destinés à mettre fin à la déforestation. Il a débuté son intervention en félicitant le Programme ONU-REDD pour sa contribution aux progrès et réalisations de la RDC en matière de REDD+ depuis le lancement d'un Programme national de l'ONU-REDD en 2009. D'après le Conseiller principal pour le climat, l'étude menée grâce au soutien de l'ONU-REDD pour déterminer les facteurs de déforestation a été essentielle au pays pour comprendre la dynamique de perte de forêts en RDC et en identifier les causes principales, telles que notamment l'utilisation de bois combustible pour la création d'énergie et la déforestation en vue de céder de la place aux petits exploitants agricoles. Selon lui, si l'on souhaite enrayer la perte de forêts, il est nécessaire

de financer non seulement le secteur forestier mais aussi d'autres secteurs, comme l'énergie par exemple, et de lutter contre la pauvreté rurale. La RDC dispose d'un énorme potentiel en ce qui concerne la production d'énergie. Pourtant, 89% de la population n'y a pas accès et est tributaire des forêts pour se fournir en bois de feu. La nécessité d'agir au plus vite appelle à un changement de modèle en matière de financement. C'est pourquoi, le Conseiller principal pour le climat a conclu son intervention en insistant sur l'importance du financement ex ante pour obtenir des résultats plus rapidement. Il a ajouté que l'urgence climatique ne nous permet pas de mobiliser des fonds uniquement en échange de résultats, mais requiert des investissements urgents et rapides en amont afin de pouvoir s'attaquer aux facteurs de déforestation, tels que la pauvreté rurale, et encourager certaines pratiques agricoles.

9. Le Conseiller principal de Forest Trends a fourni une vue d'ensemble sur le renforcement du financement ex ante et ex post de la REDD+, en en dégageant les opportunités et les défis. Il a signalé qu'afin d'aider les pays forestiers à mettre un terme à la déforestation, un cofinancement international de plusieurs dizaines de milliards de dollars USD est nécessaire et qu'il est probable qu'un soutien de cette ampleur soit majoritairement axé sur les résultats. Il a souligné qu'une approche basée sur les résultats n'exclut ni les mécanismes de compensation des progrès initiaux ni ceux de renforcement de la capacité des pays forestiers. Il a en outre mis l'accent sur le fait que le fort potentiel dont dispose la REDD+ pour gagner de l'ampleur pourrait également constituer sa principale faiblesse, car débloquer ce potentiel implique des engagements financiers envers la REDD+ de très grande envergure. La meilleure façon de surmonter les défis liés aux exigences en matière de dépenses initiales en capital serait de mettre au point un signal de demande ex post solide et prévisible à un volume et à un prix suffisamment élevés. Parallèlement à cela, les mécanismes de soutien du financement initial comprennent, entre autres, l'augmentation de l'aide émanant des donateurs dans les phases 1 et 2 de la REDD+ et l'établissement de liens entre les contrats d'achat de la REDD+ juridictionnelle et la fourniture de facilités de financement supplémentaires. En outre, il a précisé qu'il est aujourd'hui possible de bénéficier d'un cofinancement privé en faveur de la REDD+ nettement supérieur à ceux observés dans le passé. En effet, en raison de la pression exercée par les politiques, les régulateurs financiers, les investisseurs, les consommateurs et les forces du marché, les entreprises affichent un intérêt toujours plus marqué pour la transition vers zéro émission nette de carbone. Il a poursuivi son intervention en soulignant que les signaux de demande de crédits de la REDD+ juridictionnelle doivent progresser rapidement jusqu'à atteindre un volume et un prix suffisamment élevés qui permettent de mettre les pays forestiers en confiance pour qu'ils favorisent l'investissement initial au moyen de budgets publics et grâce à des signaux économiques internes réels. Enfin, le

Conseiller principal a déclaré qu'à mesure que ce signal de demande se constitue par le biais du Fonds vert pour le climat (FVC) et d'initiatives telles que la [Coalition pour la réduction des émissions en accélérant le financement des forêts \(LEAF\)](#), un plus grand nombre de gouvernements donateurs devrait apporter un financement supplémentaire aux phases de préparation et de mise en œuvre de la REDD+.

10. La Spécialiste principale de la gestion des écosystèmes au Fonds vert pour le climat a présenté une vue d'ensemble de l'orientation stratégique du Fonds en ce qui concerne le renforcement du financement de la REDD+. Elle est entrée dans le sujet en offrant quelques observations sur la situation actuelle du FVC vis à vis de la REDD+ et s'est attardée sur le large portefeuille du Fonds, qui englobe des activités de préparation et des projets de soutien des différentes phases de la REDD+, allant de la phase 1 (préparation) à la phase 3 (paiements basés sur les résultats - PBR). Pour ce qui est du financement des PBR, elle a rappelé que le Conseil du FVC a déjà approuvé huit projets, couvrant ainsi l'ensemble des fonds alloués au programme pilote (500 millions d'USD) pour la période allant jusqu'à 2022. Certaines propositions n'ont pas pu être prises en considération en raison de l'épuisement des fonds. Quant à l'évolution du FVC en matière de REDD+, la Spécialiste principale a déclaré qu'un prolongement du programme pilote jusqu'à fin 2022 est actuellement à l'étude. Elle a également précisé que des négociations sont en cours au sujet d'une deuxième phase du programme de PBR dans le cadre de la REDD+ et qu'une décision est attendue de la part du Conseil du FVC. À ce sujet, elle a signalé que le Fonds vert pour le climat a partagé avec les principales parties prenantes un cadre de référence provisoire qui couvre cette nouvelle phase. Parmi les principaux points à approfondir, elle a cité l'équilibre et l'équité géographiques, les réflexions sur l'intégrité environnementale et les liens avec les CDN.
11. La Présidente a remercié les invités de marque pour leurs présentations et a invité à la formulation de questions et commentaires.

Commentaires du Conseil

12. Le Représentant de la société civile auprès du Conseil exécutif a soulevé une question concernant la manière de garantir que les financements parviennent aux territoires des peuples autochtones et des communautés locales. Les intervenants ont reconnu qu'il était extrêmement important que les PACL soient informés et intégrés dans ces processus de financement. Ils ont notamment évoqué le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, ainsi que les mécanismes de partage des avantages, comme des éléments fondamentaux pour garantir le déploiement avec succès de la REDD+ au niveau juridictionnel et pour s'assurer que les nouvelles ressources financières répondent de façon adéquate aux besoins immédiats des

communautés locales et respectent les droits de celles-ci. Le Secrétariat a réitéré l'importance de réunir les bonnes personnes autour de la table et a rappelé que le pouvoir de mobilisation de l'ONU-REDD peut contribuer à faciliter les processus de plaidoyer, de dialogue et de recherche de consensus qui, menés avec succès, combleraient plus de la moitié de l'écart annuel par rapport aux promesses de l'Accord de Paris.

13. La Présidente a remercié les intervenants et le Conseil pour leurs précieuses contributions et a proposé que le Programme ONU-REDD envisage l'organisation d'un webinaire séparé sur les nouvelles voies de financement, telles que la Coalition LEAF, afin de permettre un débat plus approfondi sur ce sujet.

Point 2 à l'ordre du jour. Renforcer le financement: comment l'ONU-REDD pourrait-il intervenir?

14. La Présidente a ouvert la session en soulignant que l'objectif était de débattre de la façon dont le Programme ONU-REDD pourrait intervenir afin de soutenir le renforcement du financement et aider les pays à évaluer et à accéder à d'autres types de ressources financières. Elle a signalé que les différentes voies possibles pour consolider les engagements en matière de financement devront tirer parti de la portée mondiale de l'ONU-REDD, de son accès aux «vendeurs» et aux «acheteurs» du secteur privé, ainsi qu'à d'autres prestataires de services de paiements basés sur les résultats, et de sa collaboration avec un large éventail de parties prenantes établies dans les pays, allant des gouvernements nationaux aux peuples autochtones et communautés locales.
15. Le Chef des opérations techniques de Permian Global a abordé les défis et les opportunités liés à l'adoption d'un consensus sur certains des obstacles perçus au renforcement du financement de la REDD+. Il a présenté les raisons pour lesquelles les pays devraient envisager de diversifier les sources de financement des PBR dans le cadre de la REDD+ et a discuté de la manière d'obtenir une telle diversification, à condition toutefois que le respect et la coexistence des critères énoncés dans les différentes normes soient garantis au préalable. À ce sujet, il a ajouté que les pays pourraient envisager dans le même temps des possibilités de financement relevant à la fois d'approches non marchandes, telles que le FVC, et marchandes, telles que les marchés volontaires du carbone, en soulignant que dans une certaine mesure les normes des marchés actuelles s'harmonisent bien avec les exigences de la CCNUCC. Un modèle de mise en œuvre de systèmes diversifiés de PBR a été présenté et a permis de mettre en évidence la nécessité de ne pas centraliser les transactions au niveau gouvernemental au-delà d'un registre centralisé des émissions, et d'accorder une place aux acteurs du secteur privé. Il a conclu son intervention en rappelant la grande utilité du Programme ONU-REDD et en mettant l'accent sur la capacité unique de celui-ci à réunir tous les

éléments nécessaires à la diversification du financement de la REDD+ et à impliquer un large éventail d'acteurs, allant des gouvernements au secteur privé en passant par les consommateurs et les prestataires de services, entre autres. Ainsi, davantage de possibilités s'offrent aux juridictions pour tirer profit des multiples instruments et financements déjà en place.

16. Le Représentant de la société civile auprès du Conseil de l'ONU-REDD a évoqué les principales visions et réflexions concernant les droits des peuples autochtones et des communautés locales dans le cadre du financement climatique. Il a de ce fait proposé une analyse de l'initiative LEAF, et de la norme ART-TREES y afférente, basée sur le point de vue des peuples autochtones et des communautés locales. Bien qu'ayant exprimé son fort enthousiasme au sujet du lancement de LEAF, il a signalé que l'échec de l'initiative à reconnaître explicitement les droits des PACL et à évoquer un système de partage des avantages suscitait quelques préoccupations. Il a en outre fait part de son inquiétude face à des propositions émanant uniquement des gouvernements nationaux et infranationaux. En effet, cela signifie qu'il n'y a aucune garantie que les peuples autochtones et les communautés locales soient pris en considération lors de l'élaboration de ces propositions. Il existe selon lui un risque élevé de violations des droits dans les pays où les droits des PACL ne sont pas entièrement reconnus. En conclusion, il a mentionné l'existence d'une initiative visant à proposer une définition du terme «communautés locales», terme qui à ce jour n'a pas encore été clairement défini.

Commentaires du Conseil

17. La Représentante du Ghana s'est attardée sur les aspects du financement qu'il conviendrait d'améliorer et sur le rôle que l'ONU-REDD pourrait jouer à cet égard. Elle a tout d'abord amorcé une réflexion sur la sécurité du financement, d'une part en insistant sur la nécessité de rassurer les PACL, et d'autre part en appelant l'ONU-REDD à identifier les meilleurs moyens de soutenir les pays en matière de sécurité du financement. Elle s'est ensuite interrogée sur la vitesse du financement et a attiré l'attention sur la bureaucratie excessive qui entoure l'accès aux ressources internationales et sur l'importance de parvenir à un bon équilibre entre les financements initiaux privés et publics, au vu de la lenteur des processus liés à l'obtention des PBR. En conclusion, elle a souligné combien il importe de récompenser les efforts des pays par le biais de mécanismes d'incitation allant au-delà des paiements basés sur les résultats.
18. Le Représentant de la Norvège a rappelé qu'il est essentiel d'impliquer les PACL dans les divers mécanismes de financement, notamment la Coalition LEAF, et a précisé que si l'évaluation des propositions LEAF est encore à un stade précoce, il est difficile de comprendre dans quelle mesure

les promoteurs impliqueront les PAFL, l'intégrité sociale et environnementale est un critère primordial en fonction duquel les propositions seront évaluées le moment venu.

19. La Représentante du Chili a présenté une vue d'ensemble de la situation actuelle du secteur forestier dans le pays et a déclaré qu'il compte différents types d'initiatives qui intègrent la valeur du carbone. Elle a déclaré que l'élaboration de projets forestiers basés sur le système de compensation au sein d'un marché intérieur serait une mesure fondamentale étant donné que différentes sphères du secteur privé s'attendent de plus en plus à mettre en place des projets relatifs au carbone. Elle a précisé que malgré l'existence d'initiatives et de possibilités de financement de la REDD+, des pays comme le Chili ne se sentent pas en mesure de pouvoir s'impliquer davantage. Le Chili n'a par exemple soumis aucune proposition LEAF en raison du nombre élevé des critères exigés et des difficultés méthodologiques de la démarche. Le pays dispose de nombreux projets locaux et œuvre à faire progresser une nouvelle législation nationale destinée à favoriser un marché intérieur du carbone forestier (associé à une taxe écologique), et s'efforce par ailleurs de recourir à différentes méthodes. Elle a laissé entendre que l'ONU-REDD possède les compétences lui permettant d'aider les pays dans tous ces processus et d'identifier des approches intégrées capables de s'adapter aux réalités des marchés nationaux et internationaux et à d'autres opportunités de financement.
20. Le Représentant de la Suisse a affirmé qu'il s'agissait d'un des moments les plus prometteurs pour rejoindre le Programme ONU-REDD et a mis l'accent sur la situation particulière des marchés du carbone et sur le rôle que le Programme peut jouer afin de soutenir ce type de processus. Il a terminé en soulignant l'importance de disposer d'un indicateur d'implication, d'intégrité et de durabilité et a rappelé la nécessité urgente d'intégrer les communautés locales dans ce mouvement.
21. La Présidente a proposé qu'en guise d'action de suivi l'ONU-REDD contribue à l'organisation d'événements consacrés aux connaissances, tels que des webinaires, afin d'aider les parties prenantes, notamment les pays et les PAFL, à évaluer les nouvelles tendances en matière de financement climatique, à identifier les manières d'en bénéficier et à mettre en place les moyens nécessaires pour garantir que celles-ci favorisent l'inclusion sociale.

Clôture

22. La Présidente a clos la réunion virtuelle du Conseil exécutif en remerciant ses membres et tous les participants pour leurs précieux commentaires qui seront rassemblés dans le rapport de la réunion et utilisés afin de modéliser ultérieurement la conception et les activités futures du Programme.

Annexe 1: Liste des participants

		Nom / Titre	Pays/Institution ou Groupe constitutif	Fonction au sein du Conseil exécutif
1	Mme	Gabriela Soto Nilo Coordinadora del Programa Nacional ONU-REDD Coordinadora del Departamento de Cambio Climático y Servicios Ambientales	Chili	Suppléante LAC
2	Mme	Constanza Troppa Tapia Jefa Unidad de Implementación y Formulación de Políticas Públicas, Gerencia de Bosques y Cambio Climático, CONAFOR	Chili	Suppléante LAC
3	Mme	Yaisa Lorena Bejarano Oficina de Asuntos Internacionales Conmutador MINAM	Colombie	Membre LAC
4	Mme	Roselyn Fosuah Adjei Directrice, Changement climatique Coordonnatrice nationale REDD+ Commission des forêts	Ghana	Suppléante Afrique
5	Mme	Lovakanto Ravelomanana Coordonnatrice du Bureau national des changements climatiques et de la REDD+ (BNCCREDD+)	Madagascar	Membre Afrique
6	M.	Rijatahiana Haingomanantsoa Chef de Service de développement de la Stratégie REDD+	Madagascar	Membre Afrique
7	Mme	Laksmi Dhewanthi Directrice générale du contrôle du changement climatique Ministère de l'environnement et des forêts	Indonésie	Suppléante AP
8	M.	Yajnamurti Khanal Secrétaire conjoint et Chef de la gestion forestière Ministère des forêts et de l'environnement	Népal	Membre AP
9	M.	Shankar Adhikari (Suppléant)	Népal	Membre AP
10	M.	Leif John Fosse Conseiller principal, Initiative internationale norvégienne sur le climat et les forêts (NICFI)	Norvège	Membre
11	M.	Keith Anderson Conseiller en matière de politique forestière et climatique, Office fédéral de l'environnement (OFEV), Division des forêts	Suisse	Membre
12	M.	Takayuki Ishikawa Directeur adjoint en charge de la REDD+, Bureau international de la coopération forestière, Agence forestière	Japon	Membre
13	M.	Gustavo Sanchez Valle Président du Conseil de Direction Red Mexicana de Organizaciones Campesinas Forestales (Red MOCAF)	Organisation de la société civile (OSC)/Comm	Observateur permanent

			unautés locales (CL)	
14	M.	David Ganz Directeur exécutif Centre des peuples et forêts (RECOFTC)	Organisation de la société civile (OSC)	Observateur suppléant
15	Mme	Dolores 'Lola' Cabnal Red de mujeres indígenas sobre Biodiversidad de América Latina y El Caribe (RMIB-LAC) Área de Incidencia, Asociación Ak'Tenamit	Organisation des peuples autochtones	Observatrice permanent
16	Mme	Mette Wilkie Directrice de la Division des forêts, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	FAO (Présidente)	Membre
17	Mme	Astrid Agostini Coordinatrice du Cluster REDD+/Suivi national des forêts	FAO	Membre
18	M.	José Carlos Fernandez	FAO	Membre
19	Mme	Till Neeff	FAO	(Observatrice)
20	M.	Josep Garí Conseiller principal en politiques	PNUD	Suppléant
21	M.	Gabriel Labbate Coordonnateur régional pour LAC Chef (par intérim), Unité de l'atténuation du climat	PNUE	Suppléant
22	M.	Steven Swan Chargé de la gestion du Programme	PNUE	Suppléant
23	M.	Felipe Guntin	PNUE	(Observateur)
24	M.	Mario Boccucci Chef, Secrétariat ONU-REDD	Secrétariat ONU-REDD	Secrétariat
25	Mme	Mihaela Secrieru Chargée de la gestion du Programme	Secrétariat ONU-REDD	Secrétariat
26	Mme	Frances Lim Adjointe au Programme	Secrétariat ONU-REDD	Secrétariat

Intervenants/Personnes ressources/Observateur:

		Nom	Titre/Fonction
27	Mme	Frances Seymour	Agrégée supérieure de recherche, Institut des ressources mondiales
28	Dr.	Joe Malassi	Conseiller principal pour le climat auprès du Vice-Président de la République démocratique du Congo
29	M.	Rupert Edwards	Conseiller principal, Forest Trends
30	Mme	Veronica Galmez	Spécialiste principale de la gestion des écosystèmes, Fonds vert pour le climat
31	M.	Juan Chang	Chef des opérations techniques, Permian Global
32	Mme	Justine de Boisfleury	Conseillère en politique, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, France (Observatrice)

Annexe 2: Ordre du jour

30 min	Enregistrement
5 min	Ouverture de la réunion: allocution de bienvenue et d'ouverture de la Présidente du Conseil
<u>Partie 1</u>	<u>Renforcer le financement de la REDD+</u>
10 min	Allocution d'ouverture - Frances Seymour - Agrégée supérieure de recherche, Institut des ressources mondiales
7 min	Le financement de la REDD+: perspectives de terrain – Joe Malassi, Conseiller principal pour le climat, RDC
7 min	Renforcer le financement de la REDD+ ex ante et ex post - Rupert Edwards, Conseiller principal, Forest Trends
7 min	Le Fonds vert pour le climat (FVC) et le financement de la REDD+: quelles attentes? – Veronica Galmez, Spécialiste principale de la gestion des écosystèmes, Fonds vert pour le climat
25 min	Questions et réponses
5 min	Clôture du débat
<u>Partie 2</u>	<u>Renforcer le financement: comment l'ONU-REDD pourrait-il intervenir?</u>
10 min	Atteindre un consensus: défis et opportunités – Juan Chang, Chef des opérations techniques, Permian Global
7 min	Perspectives de la société civile - Gustavo Sanchez, Représentant de la société civile et des communautés locales auprès du Conseil exécutif de l'ONU-REDD
25 min	Réflexions et débat
5 min	Synthèse et conclusions de la Présidente du Conseil

Annexe 3: Allocution d'ouverture de Frances Seymour - Agrégée supérieure de recherche, Institut des ressources mondiales

Merci de m'avoir invitée et de me donner la possibilité de présenter le sujet du débat d'aujourd'hui. J'ai conscience que cela manque quelque peu de créativité mais je vais tout de même articuler mes observations autour des opportunités et des défis auxquels le financement de la REDD+ est actuellement confronté.

Les opportunités:

Permettez-moi de dégager deux d'entre elles. Premièrement, ce n'est une nouveauté pour personne dans cette salle virtuelle que d'énormes quantités d'argent en provenance du secteur privé sont prêtes à être investies dans des crédits en faveur des réductions et des absorptions des émissions à partir des forêts.

Pour diverses raisons, les plus grandes marques ainsi que des entreprises de plus petite taille souhaitent vivement démontrer qu'elles agissent en faveur du climat et l'une des possibilités qui s'offrent à elles consiste à [financer la lutte contre le changement climatique au-delà de leurs chaînes de valeur](#).

Bon nombre d'entre elles privilégient l'investissement dans ce que l'on appelle aujourd'hui «des solutions fondées sur les forêts».

L'engagement de la part de la Coalition LEAF de verser un milliard de dollars, annoncé lors du Sommet des dirigeants sur le climat organisé en avril par le Président Biden, n'est qu'une preuve supplémentaire de cet intérêt croissant.

Mon propre parcours professionnel a été détourné par la nécessité de participer au TSVCM, à la VCMi, à la SBTi et à de nombreux autres ingrédients de la soupe à l'alphabet des initiatives destinées à instaurer rapidement un cadre capable de garantir l'intégrité du marché volontaire du carbone.

Je consacre également beaucoup de temps à répondre aux nombreuses demandes de conseils de la part des acheteurs individuels des entreprises au sujet des crédits qu'ils devraient acquérir.

Si nous agissons correctement, cette nouvelle demande qui émane du secteur privé pourrait enfin nous aider à concrétiser la promesse d'un financement adéquat de la REDD+ fondé sur les marchés, ce qui reste à ce jour une idée excellente qui n'a encore jamais été mise en pratique.

L'un des éléments qui nous permettra d'«agir correctement» est d'orienter le marché vers des crédits de la plus haute intégrité environnementale et sociale.

Comme vous le savez, les crédits à l'échelle des projets ont suscité l'attention des médias et de la presse écrite et plusieurs problèmes ont été mis en avant, dont celui du gonflement des données de référence.

En tant que Présidente du Comité du Programme d'architecture pour les transactions REDD+, qui se charge de la gestion des normes TREES, il m'est difficile d'être impartiale lorsqu'il s'agit d'exprimer ce qui à mes yeux est un crédit carbone de haute qualité.

Mais quoi qu'il en soit, ce marché va s'évaporer si les acheteurs sérieux perdent confiance dans l'intégrité sociale ou environnementale des crédits offerts à la vente.

La deuxième opportunité de financement de la REDD+ découle de la nouvelle approche scientifique qui expose clairement que les forêts ont un impact sur le climat autrement que par le biais du cycle mondial du carbone.

Au cours des derniers mois, plusieurs rapports et articles de journaux n'ont cessé de sonner l'alarme en démontrant que la déforestation peut provoquer une hausse des températures extrêmes au niveau local, qui suffirait à mettre en danger la santé des individus et la productivité du travail.

La déforestation peut également entraîner des modifications des régimes des pluies d'une telle ampleur qu'elles pourraient avoir une incidence considérable sur la productivité agricole des principaux pays exportateurs tels que le Brésil.

Cette nouvelle approche implique la disparition des cloisons bâties jusqu'à présent entre les investissements dans la réalisation d'objectifs de développement nationaux basés sur les forêts et le financement de la préservation des biens publics mondiaux, tels que le climat et la biodiversité.

Si protéger et restaurer les forêts revient à protéger la santé publique, la productivité du travail et la productivité agricole à l'intérieur des frontières nationales, alors investir dans les forêts devrait figurer à l'ordre du jour des ministères des finances et de la planification et des ministères de l'agriculture et de la santé.

Il n'y a plus de raisons de financer la protection des forêts au seul moyen de subventions internationales recherchées par les ministères de l'environnement.

Les défis:

Venons-en maintenant aux défis. Je n'en soulignerai que quelques-uns.

Le premier dépasse la portée de notre débat mais mérite tout de même d'être évoqué dans le présent contexte.

L'ensemble du marché volontaire du carbone risque de s'effondrer et de partir en fumée s'il est perçu comme étant de l'éco-blanchiment pour les entreprises qui ne sert pas vraiment à faire avancer sur la voie de la réalisation des objectifs de Paris.

Il doit être parfaitement clair que tout achat de crédits de carbone forestier ne vient pas se substituer mais s'ajouter aux efforts déployés par les entreprises pour réduire leurs propres émissions en s'alignant sur la trajectoire de l'Accord de Paris.

Je n'en dirai pas plus à ce sujet, mais il s'agit là d'un point essentiel pour la légitimité politique de toute l'entreprise.

Les autres défis concernent la mobilisation de financement initial afin de compléter cette vague potentielle de financement axé sur les résultats obtenus.

Je trouve quelque peu ironique de me pencher sur ces défis car l'un des principaux thèmes traités dans le livre que j'ai publié il y a cinq ans [Why Forests? Why Now?](#) était justement celui de l'échec à faire reculer la déforestation malgré trente ans de financement des forêts en partie à cause du déséquilibre entre le financement des intrants et le financement des résultats obtenus à travers les paiements liés aux résultats.

Mais nous en sommes bien là. L'éventuelle mise à disposition d'un financement à grande échelle fondé sur les résultats a mis en évidence un manque de financement axé sur les intrants.

Le fait est que malgré les énormes avancées effectuées dans des dizaines de pays REDD+ dans la préparation à la REDD, on constate que même dans les pays et les juridictions infranationales les plus matures un besoin de conseils et d'assistance technique subsiste pour les aider à parcourir «la dernière ligne droite» et à atteindre «l'état de préparation» des marchés.

À l'heure actuelle, de nombreuses institutions internationales, des organisations de la société civile et des prestataires de services à but lucratif sont disposés à répondre à ces besoins.

Néanmoins, leurs capacités techniques, leurs relations au sein des pays et leur absence de conflits d'intérêt varient considérablement.

Je considère que l'ONU-REDD est particulièrement qualifié et bien placé pour fournir des conseils et une assistance technique indépendants aux juridictions désireuses d'accéder aux financements émanant du marché volontaire du carbone.

Compte tenu de ses antécédents et de sa légitimité au sein des pays REDD+, de sa capacité à s'appuyer sur les compétences techniques de toutes les institutions des Nations Unies qui le

compose, et de sa capacité à agir en tant qu'intermédiaire honnête auprès des différents groupes des parties prenantes, je ne vois pas pourquoi la communauté internationale se refuserait d'augmenter le soutien public apporté à l'ONU-REDD afin qu'il puisse remplir cette fonction.

L'un des défis connexes consiste à fournir des avis tout aussi indépendants et un soutien technique aux communautés autochtones et locales dans le cadre des juridictions REDD+ afin de LES aider à comprendre quels sont leurs intérêts et comment les poursuivre, sans oublier bien sûr de leur donner les moyens de repousser une nouvelle génération de cowboys du carbone.

Je pense que l'ONU-REDD a également un rôle à jouer à cet égard mais plutôt dans le cadre d'un plus vaste consortium d'organisations ayant des relations avec ce type de communautés dans chaque pays.

Je soutiens activement l'investissement philanthropique privé afin de financer une partie des efforts nécessaires.

Le dernier défi consiste à encourager les investissements publics et privés dans des activités qui vont au-delà de la fourniture de conseils et d'assistance technique. C'est ce que nous appelons la Phase 2 du financement de la REDD+.

Nous avons besoin d'investissements réels de capitaux dans des activités telles que la restauration des forêts et des tourbières, pour lesquelles il pourrait bien ne pas y avoir de rendement commercial sans mettre un prix sur le carbone ou sans avoir recours à d'autres mesures politiques et réglementaires qui puissent permettre de créer un tel rendement.

S'il est réalisé correctement, le [financement de la REDD+ à l'échelle juridictionnelle et axé sur les résultats obtenus](#) est en mesure de fournir un retour sur les investissements à l'échelle des projets.

Mais un gros travail nous attend si l'on souhaite aider les pays et les investisseurs potentiels à négocier des accords imbriqués qui conviennent aux deux parties et qui définissent clairement les incitations.

En outre, la reconnaissance des avantages non liés au carbone que les forêts représentent à travers leur contribution à la stabilité du climat local peut permettre de débloquer des investissements dans des infrastructures vertes et d'encourager la protection des forêts de la part du secteur privé.

Les entreprises commencent à comprendre qu'être associées à la déforestation peut non seulement nuire à leur réputation mais que la déforestation elle-même suppose des risques matériels pour leurs chaînes d'approvisionnement.

À mesure que les investisseurs et les compagnies d'assurance parviennent à mieux quantifier ces risques, l'accès préférentiel aux financements devrait être accordé aux juridictions et aux entreprises qui s'efforcent de mieux les gérer.

En bref, nous sommes à un moment où les astres pourraient bien s'aligner et de nouvelles ressources financières importantes pourraient se dégager en vue de la protection et de la restauration des forêts.

Mais beaucoup reste à faire pour établir des liens entre les échelles, les secteurs et les groupes des parties prenantes et ainsi faire en sorte qu'une telle situation se produise.

Et je suis convaincue qu'une grande partie de la solution repose sur l'ONU-REDD.

Je vous remercie.